

Baho Infos



Bulletin d'informations municipales et associatives

JUIN 2020 - N° 132

www.baho.fr



Au coeur du village

Elections municipales



Chers Bahotencques, chers Bahotencs,

Lors des élections municipales du 15 mars dernier vous m'avez une nouvelle fois renouvelé votre confiance en accordant la majorité à la liste «**Continuons ensemble pour BAHO**».

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont soutenu, qui m'ont témoigné leur confiance et leur amitié durant toute la campagne. Durant le mandat, sachez que je mettrai, avec l'équipe municipale, tout en œuvre pour ne pas vous décevoir car je suis parfaitement conscient de la charge que vous nous avez confiée et j'en mesure la responsabilité.

Je voudrai remercier également l'ensemble des élus, ceux qui ont choisi de continuer à mes côtés, ceux qui ont décidé de mettre un terme à leur fonction, comme ceux

qui entament à peine leur carrière publique, pour le travail qu'ils ont accompli, ou qu'ils accompliront au service de nos concitoyens.

Nous serons, comme nous l'avons toujours été, proches de vous afin de résoudre vos problématiques quotidiennes.

Il nous reste à nous mettre rapidement au travail et à poursuivre et intensifier les objectifs que nous nous sommes fixés.

Avec enthousiasme, volonté, persévérance, nous mettrons en œuvre très vite les chantiers qui nous attendent pour les 6 ans à venir, avec les valeurs que nous n'oublierons jamais d'appliquer, à savoir un dialogue au quotidien pour rester au plus près des attentes des administrés.

Nous œuvrerons dans l'intérêt général, pour l'ensemble des Bahotencqs, vous savez que vous pouvez compter sur notre détermination et notre entier dévouement au service de tous.

Enfin je souhaite continuer à construire une ville pour tous, autour d'un projet d'intérêt communal dans une volonté de rassemblement de tous les administrés, **une ville où il fait bon vivre**.

Patrick GOT, Maire de BAHO

Remboursement des repas cantines

Dans l'impossibilité de rouvrir la cantine scolaire dans des conditions sanitaires satisfaisantes, nous procédons au remboursement des repas qui avaient été commandés à compter du 16 mars 2020.

Pour effectuer cette régularisation, Merci de nous faire parvenir un mail à l'adresse :

compta.mairie.baho@wanadoo.fr en précisant :

- * Le nom, prénom et classe du ou des enfants
- * Les noms des parents
- * Joindre un RIB pour que nous puissions effectuer le virement. Celui-ci sera effectué dans les meilleurs délais.

Illiwap



Illiwap, l'appli alerte et informations des populations.

Pour être au plus près de ses administrés, la commune vient de se doter d'une application mobile « illiwap ». Cette application entièrement gratuite pour les administrés est téléchargeable sur

Google Play.

Elle permet de diffuser des informations, des vigilances ou des alertes directement aux habitants de Baho qui les reçoivent instantanément sur leur portable.

Mairie de Baho : Tél. : 04 68 92 20 61 - Courriel : mairie.baho@wanadoo.fr

Du Lundi au Jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h - Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h

Retrouvez votre Baho Infos en couleur sur le site officiel www.baho.fr

Nombre de membres en exercice: 23 L'an deux mille vingt et le trois juin l'assemblée régulièrement convoquée le 27 mai 2020, s'est réunie sous la présidence de Patrick GOT
 Présents : 22 Sont présents: Patrick GOT, Jeanne OUROS, Gérard SOLÉ, Bruno ANIEN, Catalina BERIOT, Paul GRAND, Jean Philippe HIDALGO, Catherine PORTAS, Chantal BENOIT, Alain SERRAT, Christine TIGNOL, Stéphane GYBELY, Jean François VORMS, Isabelle MINGORANCE, Olivia FORNOUS NOYÉ, Stéphanie FORCADA, Nicolas BARDETIS, Raphaël ROS, Roger DUCASSY, Jérôme ROFES, Mélanie IGLESIAS, Johanna MARIN
 Votants: 23 Représentés: Stéphanie DA CUNHA E SILVA par Patrick GOT
 Secrétaire de séance: Christine TIGNOL

Objet: Indemnités de fonction des élus municipaux

Le Maire rappelle qu'en application des articles 2123-20 à 2123-24 du CGCT, de la loi 92-108 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, de la loi 2015--366 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, de la loi 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction.

L'enveloppe disponible pour la commune correspond à la tranche de population 1000 à 3499 habitants.

Fonction	Taux maximal En % de l'IBT	Nombre d'élus	Total
Maire	51.6	1	51.60
Adjoints	19.80	4	79.20
TOTAL			130.80

M. le Maire propose que dans la limite de l'enveloppe disponible, les indemnités de fonction des élus soient réparties de la manière suivante :

Fonction	Taux En % de l'IBT	Nombre maximum d'élus susceptibles de bénéficier d'indemnités	Total
Maire	47	1	47.00
Adjoints	11.5	4	46.00
Conseiller municipaux délégués	2.5	14	35.00
TOTAL			128.00

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER l'attribution des indemnités de fonction des élus municipaux selon les modalités fixées ci-dessus
 D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la commune

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Composition des commissions municipales

M. le Maire rappelle que les commissions municipales permettent de travailler sur des affaires courantes ou des projets particuliers ne nécessitant pas de décisions directes du Conseil municipal. Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Elles peuvent néanmoins être chargées par le Maire d'étudier des dossiers à soumettre au Conseil municipal. Le Maire est Président de droit de chacune d'elles.

Au titre de la représentation proportionnelle au sein des commissions, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de la liste minoritaire de désigner au moins un représentant au sein de chaque commission s'ils le souhaitent

Les commissions municipales sont composées comme suit :

FINANCES COMMUNALES	ECOLES ET PETITE ENFANCE
Jeanne OUROS Stéphanie FORCADA Christine TIGNOL Raphaël ROS Chantal BENOIT Nicolas BARDETIS Jean François VORMS Roger DUCASSY Jérôme ROFES	Jeanne OUROS Olivia NOYE Chantal BENOIT Stéphanie FORCADA Nicolas BARDETIS Isabelle MINGORANCE Mélanie IGLESIAS

COMMUNICATION	CITOYENNETE
Catalina BERIOT Raphaël ROS Christine TIGNOL Chantal BENOIT Stephan GYBELY	Catalina BERIOT Catherine PORTAS Jean Philippe HIDALGO

TRAVAUX ET SECURITE		ASSOCIATIONS CULTURE ET SPORT	
Bruno ANIEN Alain SERRAT Jean François VORMS Isabelle MINGORANCE Stéphanie FORCADA Jérôme ROFES	Paul GRAND Stéphanie DA CUNHA Raphaël ROS Jean Philippe HIDALGO Christine TIGNOL	Bruno ANIEN Olivia NOYE Nicolas BARDETIS Catherine PORTAS	Alain SERRAT Christine TIGNOL Chantal BENOIT Mélanie IGLESIAS
CCAS		URBANISME	
Président : Patrick GOT Catalina BERIOT Jeanne OUROS Stéphanie FORCADA Catherine PORTAS	Chantal BENOIT Isabelle MINGORANCE Stéphanie DA CUNHA Roger DUCASSY	Gérard SOLÉ Christine TIGNOL Isabelle MINGORANCE Stéphanie DA CUNHA Roger DUCASSY	Paul GRAND Raphaël ROS Jean François VORMS Stéphan GYBELY Johanna MARIN
ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE		FETES ET CEREMONIE	
Gérard SOLÉ Jean Philippe HIDALGO Nicolas BARDETIS Paul GRAND Jean François VORMS	Stéphan GYBELY Raphaël ROS Chantal BENOIT Isabelle MINGORANCE Johanna MARIN	Gérard SOLÉ Alain SERRAT Stéphanie FORCADA Mélanie IGLESIAS	Olivia NOYÉ Catherine PORTAS Chantal BENOIT

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
D'APPROUVER la composition des commissions municipales telles que mentionnées ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Objet : Désignation de deux délégués titulaires au SYM Perpignan Méditerranée

Le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions des articles L5721.1 et suivants du CGCT il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la commune au Syndicat mixte pour la restauration collective, l'animation pédagogique et le transport Pyrénées Méditerranée.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,
PROCEDE, conformément aux dispositions des articles L5721.1 et suivants du CGCT à l'élection de deux délégués titulaires au SYM Perpignan Méditerranée.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés: 23

A l'issue du scrutin Mme Jeanne OUROS et Mme Mélanie IGLESIAS sont élues représentantes de la commune de BAHO au SYM Perpignan Méditerranée.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Objet : Désignation du représentant et de son suppléant à la SPL Perpignan Méditerranée

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer le représentant de la commune à la SPL Perpignan Méditerranée ainsi que son suppléant.

Vu l'article L.1524.5 du CGCT.

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur du 16 juillet 1985 et notamment son chapitre 3.2 relatif au Conseil d'administration.

Le Conseil municipal procède à l'élection du représentant de la Commune à la SPL Perpignan Méditerranée.

Nombre de votants : 23

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

A l'issue du scrutin, M. Patrick GOT est élu représentant titulaire de la commune de BAHO à la SPL Perpignan Méditerranée et M. Stephan GYBELY son suppléant.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.

Objet : Choix de l'entreprise pour la réalisation de la voirie du parking de la Coutibe

Le Maire propose à l'assemblée de procéder aux travaux de voirie nécessaires à l'aménagement d'un parking rue de la Coutibe.

3 entreprises ont été sollicitées pour ces travaux:

EUROVIA	20 899.40€ HT
SPIE BATIGNOLLES MALET	24 842.50€ HT
COLAS	26 126.00€ HT

Le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Eurovia

Le Conseil ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE RETENIR l'offre de l'entreprise Eurovia pour la réalisation des travaux de voirie pour l'aménagement d'un parking rue de la Coutibe au prix de 20 899.40€ HT.

Ainsi fait et délibéré à BAHO, les jour, mois et an que dessus.



SAINT JEAN 2020

Une flamme du Canigou pour chacun Le Feu de la Saint Jean pour tous



Étrange année que celle que nous vivons entre confinement, levée progressive du confinement, annulations en chaîne de fêtes, festivals, soirées... nous ne pourrions pas fêter la Saint-Jean comme nous la fêtons chaque année !

Qu'à cela ne tienne, nous nous adapterons. Non, vous n'avez pas mal lu : nous allons fêter la Saint-Jean ! C'est cette année, plus que jamais, qu'il nous faut démontrer notre solidarité, notre amour et notre attachement aux valeurs de la Saint-Jean.

Mais comment, puisque tout rassemblement est interdit ? me demanderez-

vous. – Et bien, sans rassemblement ! Il s'agira d'allumer un feu, chacun chez soi, dans son jardin, sur son balcon, sa terrasse. Si vous ne pouvez pas allumer de feu, mettez des lampions à vos fenêtres...des bougies... Faites preuve d'imagination, de créativité pour que la tradition ancestrale brille plus que jamais d'une flamme et d'une intensité nouvelles !

Cette lumière, ces lampions, ces flammes que vous prendrez soin d'allumer de chez vous dans le strict respect de toutes les conditions sanitaires et de sécurité, sera un nouvel élan, un nouvel espoir dans un monde brillant, dans

le monde d'après que nous appelons tous de nos vœux.

Quant à nous, Focs de Sant Joan BAO, notre rôle sera d'organiser cet élan de solidarité et de le filmer par drone. Transmettez-nous vos photos, vidéos, films afin que nous puissions les diffuser et marquer cette année 2020 d'une débauche de couleurs.

Rejoignez-nous dans notre projet, faites que cette année placée sous le signe de la morosité soit pour une soirée, pour la soirée de la Saint-Jean, une année haute en couleurs, flamme d'espoir et de gaieté !



Participez au feu de la Saint Jean

Comment prendre part à cette gigantesque chaîne humaine que vont représenter les feux de la Saint Jean 2020 ?

Mardi 23 juin, à 22 heures précises

de chez vous allumez un feu, selon vos possibilités.

Dans votre jardin, un grand ou un petit feu

Sur votre terrasse, un feu bien encadré

Sur votre balcon, un mini feu bien sécurisé

Sur votre fenêtre, une bougie ou lampion

Prenez le plus de sécurité possible. Vous pouvez le faire directement sur le sol (jardin), ou sur un barbecue (terrasse, balcon).

Vos enfants (si vous en avez) peuvent l'allumer avec une torche et un petit cérémonial.

Ce sera une illumination de votre foyer, de vos voisins, de votre quartier, de votre ville, tout un département, tout un peuple uni et solidaire réuni autour du feu de la Saint Jean et de la Flamme du Canigou.

Une illumination instantanée visible de partout et de tous partira de BAO pour se propager aux villes voisines et enfin gagner tout le pays.

Tout allumage de feu sur la voie publique, champ ou garrigue est interdit.

Yoga Vitalité Baho



Venez découvrir le Yoga à Baho avec l'association « **Yoga Vitalité Baho** ».

A partir de septembre (si les conditions sanitaires le permettent) l'association vous accueillera les lundis et mercredis de 18h30 à 20h à la salle Evora pour suivre un cours de **Hatha Yoga** proposé par un professeur expérimenté.

Chaque participant apprendra à mieux se connaître et à se recentrer sur son corps et ses sensations à travers un yoga dynamique et évolutif. Des stages et des sorties thématiques seront également proposés.

Rendez-vous très prochainement pour plus d'informations.

Secours catholique

L'Antenne du SECOURS CATHOLIQUE de ST ESTEVE a déménagé. Désormais les Permanences auront lieu : Rue du Roc de Quazemi (sous l'Eglise du Cénacle) ST ESTEVE - Tél 06.89.32.06.16

Les Horaires sont : les Mardis après-midi de 14h30 à 16h30.

Nous nous occupons des personnes habitant St Esteve, Baho, Bompas. Les personnes sont accueillies individuellement sans rendez-vous. Les Bénévoles vous proposent :

*** un accueil dans la convivialité, écoute accompagnement personnalisé - * comment mieux se comprendre et communiquer dans le français oral - * aide à la recherche d'emploi (cv. lettre de motivation, etc...)**

Il est prévu un espace jeux pour les enfants accompagnant leurs parents.

Nous sommes en recherche de bénévoles pour les mardis après-midi de 14h30 à 16h30. N'hésitez pas à nous contacter au 06.89.32.06.16. **Nous reprendrons nos permanences à/c du Mardi 8 septembre.**